MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

(Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 27 janvier, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 21 janvier, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Dominique CAYRE,

Etaient présents: Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Georges SEGUY, Jean Pierre LARIBE, Yolande BELGACEM, Gabriel BARRADE, Alain THOMAIN, Marinette BOUYX, Marie Gentil GOURAUD, Anne FRANCE, Michel CHASTAING, Catherine MONCHAUZOU, Patrick POUJADE, Francette NEYRAT, Jean MAGE, Philippe ARNAUD, Thierry CAPRON, Landry ROBERT, Mathieu ROUGERY, Aline LAUSSAC.

Procuration: Michèle HUMBERT donne procuration à Marie Gentil GOURAUD,

Stéphane LANOE donne procuration à Yolande BELGACEM, Sabrina CAREME donne procuration à Philippe ARNAUD, Sébastien SALLES donne procuration à Francette NEYRAT.

Absents excusés :

Absents: Yves LAVERGNE

Secrétaire de séance : Ghislaine DUBOST

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, la possibilité de rajouter à l'ordre du jour une délibération ayant pour objet le recrutement pour accroissement travail temporaire d'un adjoint technique.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour inscrire à l'ordre du jour cette délibération.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2019

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 14 janvier 2019 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal :

<u>Travaux d'aménagement d'espaces publics rues Maréchal de Lattre de Tassigny, de la gendarmerie, du 8 mai 1945, Marcelle Tynaire et des Esclaviers</u>

Vu le projet de la commune de procéder à des travaux d'aménagement d'espaces publics rues Maréchal de Lattre de Tassigny, de la gendarmerie, du 8 mai 1945, Marcelle Tynaire et des Esclaviers

Vu la consultation engagée pour les travaux relatifs au projet visé ci-dessus, après examen et analyse des offres qui ont été déposées, il a été décidé de retenir l'offre présentée par l'entreprise :

SAS EUROVIA PCL – Rue Jean Dallet – 19100 BRIVE LA GAILLARDE; pour un montant de travaux de 198 997.25 € HT soit 238 796.70 € TTC

<u>Travaux de dissimulation des réseaux rues Maréchal de Lattre de Tassigny, de la gendarmerie, du 8</u> mai 1945, Marcelle Tynaire et des Esclaviers :

1/Basse Tension

Vu le projet de la commune de procéder à la dissimulation basse tension rue Maréchal de Lattre de Tassigny Vu la décision du 8 juillet 2019 attribuant la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude :

DEJANTE ENERGIES SUD OUEST – 75 rue de la Libération – 19360 MALEMORT

Vu la déclaration de sous-traitance présentée par cette même entreprise ; il a été décidé d'accepter la déclaration de sous-traitance présentée par le bureau d'études DEJANTE ENERGIES SUD OUEST

Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant:

≥ 2 024.00 € HT soit 2 428.00 € TTC

2/ Eclairage public

Vu le projet de la commune de procéder à des travaux d'éclairage public rue Maréchal de Lattre de Tassigny

Vu la décision du 8 juillet 2019 attribuant la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude :

DEJANTE ENERGIES SUD OUEST - 75 rue de la Libération - 19360 MALEMORT

Vu la déclaration de sous-traitance présentée par cette même entreprise il a été décidé d'accepter la déclaration de sous-traitance présentée par le bureau d'études DEJANTE ENERGIES SUD OUEST

♦ Sous-traitant :EP INGENIERIE – 1 Rue des Passades – 24120 TERRASSON LA VILLEDIEU

Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

> 999.84 € HT soit 1 199.81 € TTC

3/ Réseaux télécommunications

Vu le projet de la commune de procéder à des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication rue Maréchal de Lattre de Tassigny

Vu la décision du 8 juillet 2019 attribuant la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude :

DEJANTE ENERGIES SUD OUEST - 75 rue de la Libération - 19360 MALEMORT

Vu la déclaration de sous-traitance présentée par cette même entreprise il a été décidé d'accepter la déclaration de sous-traitance présentée par le bureau d'études DEJANTE ENERGIES SUD OUEST

♦ Sous-traitant :EP INGENIERIE – 1 Rue des Passades – 24120 TERRASSON LA VILLEDIEU

Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

► 686.72 € HT soit 824.06 € TTC

DELIBERATIONS

Budget général 2020 - Autorisation d'engagement -Dépenses d'investissement

Vu les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui comporte un certain nombre de dispositions de nature budgétaire et comptable et qui précise que jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits concernés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Selon les inscriptions budgétaires (BP + DM) de l'exercice budgétaire 2019, l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement seraient les suivantes pour l'exercice 2020 :

СНАР	СОМРТЕ	DESIGNATION	BP 2019		25%
20	2031*	FRAIS ETUDE	41 381.52 €	41 381.52 €	10 345,38 €
204	2041582	Autres groupements	3 500 €	3 500 €	875 €
	2111	Terrains nus	120 649.47 €		
	2112	Terrains de voirie	600 €		
	2128	Autre agencement	1 000 €		
	2152	INSTALLATIONS VOIRIE	22 575.47 €		
21		AUTRE INSTALLATION MATERIEL		291 181,95 €	72 795,48 €
	2158	OUTIL TECHNIQUE	36 000 €		
	2183	MATERIEL BUREAU	12 925.96 €		
	2184	MOBILIER	3 858.94 €		
	2188	AUTRE IMMO CORPORELLES	93 572.11 €		
	2313	CONSTRUCTIONS	701 183.15 €		
23	2315	INSTALLATION MATERIEL	254 930.14 €	959 250,99 €	239 812,74 €
		RESTAURATION COLLECTION		230 200,00 0	
	2316	ŒUVRES D ART	3 137.70 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• donne autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite des autorisations présentées ci-dessus.

Vote pour :24 (20+4 procurations) contre: abstention:

<u>Assurances statutaires – Année 2020</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel :

- 1/contrat pour le personnel affilié à la C.N.R.A.C.L,
- 2/contrat pour le personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C, arrivent prochainement à échéance.

Il convient donc de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats.

Considérant le contenu des propositions présentées par la C.N.P., après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de retenir les propositions de la C.N.P. et de conclure avec cette société les contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 1 an,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance avec la C.N.P

Vote pour: 24 (20+4 procurations) contre: abstention:

Demande de subvention DETR – Dispositif Ecoles Numériques

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'équipe enseignante de l'école primaire, tout particulièrement pour une classe maternelle concernant le renouvellement partiel de l'équipement informatique dans le cadre du dispositif « Ecoles Numériques »

En effet le TBI et l'ordinateur portable dédié à l'usage de ce TBI ne sont plus fonctionnels et rendent les usages de ces outils difficiles et compliqués depuis plusieurs mois. Il est donc devenu urgent et nécessaire de pourvoir à leur remplacement.

Monsieur le Maire indique également, que selon le courrier de la direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Corrèze en date du 6 janvier 2020, l'Etat (dispositif DETR) maintient son soutien financier pour ces projets à hauteur de 50% du coût HT de l'équipement.

Un devis a été demandé à la société Technique Média, il s'élève à 2 620.00 € H.T soit 3144,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose pour cette acquisition, le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
- Coût HT	2 620.00 €	
-Coût TTC	3 144.00 €	
Subvention DETR - 50% du coût HT		1 310.00 €
Autofinancement commune		1 834.00 €
Total financement		3 144.00 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 515 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de solliciter l'autorisation d'acheter cet équipement avant l'obtention de l'arrêté de subvention,
- de procéder à l'acquisition de ce matériel,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

Vote pour: 24 (20+4 procurations) contre: abstention:

Participation financière au voyage scolaire en Italie des collégiens

Monsieur le Maire fait part du courrier adressé par le Collège de Beaulieu sur Dordogne concernant l'organisation d'un voyage scolaire en Italie, des élèves du collège dans le cadre de leur programme scolaire.

Le coût du voyage s'élève pour chaque famille à environ 293.00 € et 10 élèves sont concernés pour notre commune : 8 pour la commune historique de Beaulieu-sur-Dordogneet 2 pour celle de Brivezac.

Le collège propose d'aider les familles concernées résidant sur la commune en participant au financement du voyage et précise que dorénavant le collège leur reversera entièrement la participation décidée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

• Décide d'attribuer une participation aux frais d'organisation de ce voyage pour un montant de 50.00 € par enfant soit un montant total de 500.00 €

Les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au budget communal 2020

Vote pour: 24 (20+4 procurations) contre: abstention:

<u>Complémentaire santé à destination des habitants de la commune – Renouvellement</u> convention au titre de l'année 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la compagnie d'assurance AXA avait sollicité la commune afin de pouvoir proposer une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale à Beaulieu sur Dordogne et qu'il avait par délibération du 28 novembre 2018 accordé une suite favorable à cette demande pour l'année 2019.

Cette compagnie souhaite poursuivre son offre à la population au titre de l'année 2020.

Il précise également qu'un accord similaire a été donné à une autre compagnie par délibération du 19 juin 2019.

Monsieur le Maire propose d'accorder une suite favorable à cette demande comme précédemment

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une suite favorable à cette demande,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à cette affaire

Vote pour :24 (20+4 procurations) contre: abstention

Réglementation de la mise à disposition de salles municipales pour l'organisation de réunions en période préélectorale

Monsieur le Maire explique que :

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2144-3,
- ✓ Vu le code électoral, notamment son articleL.52-8,

Et

✓ Considérant que le principe constitutionnel d'égalité nécessite de garantir une stricte égalité de traitement entre les partis politiques, les associations à caractère politique (de par leurs statuts) et les candidats à une élection pour la mise à disposition de salles communales aux fins de tenir des réunions dans le cadre d'une campagne électorale,

Il convient de déterminer les règles d'utilisation des salles communales soumises à location à titre onéreux (Salle Sévigné) pour les réunions dans le cadre de la campagne électorale pour les prochaines élections municipales.

Il propose de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente Sévigné située à Beaulieu-sur-Dordogne auprès des partis politiques, des associations à caractère politique et des candidats, pour y tenir une seule réunion durant la période électorale des élections municipales de 2020.

La demande de réservation de cette salle est à adresser au secrétariat de mairie soit par courrier, soit par mail à l'adresse : contact@commune-beaulieu-sur-dordogne.fr

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

• d'adopter cette règlementation

Vote pour: 24 (20+4 procurations) contre: abstention

Recrutement d'un agent technique pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux et manutentions diverses (montage/démontage de chapiteaux, mise en place de salles de réunions, etc)

Monsieur le Maire propose donc de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique (échelle C1) relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à ce besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps complet.

Il devra également être titulaire du permis PL.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 (indice majoré 327) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une suite favorable à cette proposition,
- de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement de l'agent
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à cette affaire et à ce titre conclure un contrat d'engagement.

Vote pour : 24 (20+4 procurations) contre : abstention

QUESTIONS DIVERSES

<u>Eco lotissement La Michoune</u>: Monsieur le Maire annonce la reprise des travaux de confortement et d'enrochement du talus amont dès cette semaine.

<u>Lotissement le Rétaillou</u>: Des travaux de remise en conformité de la voirie (largeur et tracé) doivent intervenir avant la mi-février pour une mise en conformité des superficies des lots avec le permis d'aménager déposé.

<u>Projet acquisition d'un bâtiment :</u> Monsieur le Maire indique qu'une possibilité s'offre à la commune de se porter acquéreur d'un bâtiment situé avenue Lobbé. Ce bâtiment pourrait accueillir des associations (Secours Populaire, Restos du cœur), servir de local de stockage pour le comité des fêtes et pour les services techniques de la maire. Des négociations sont en cours.

<u>Vidéo Protection</u>: Les panneaux d'information sont installés, une formation d'utilisation a été dispensée aux personnes dédiées, le système de vidéo de protection fonctionne donc désormais.

<u>Hébergement des autistes – Groupe Andros :</u> Monsieur le Maire explique qu'un projet est en cours pour la réhabilitation du bâtiment communal La Miséricorde. Ce projet consisterait à l'aménagement de plusieurs appartements pour accueillir des autistes qui intègreront le monde du travail de l'entreprise ANDROS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.